

Règlement du jeu concours « Coupe du Monde 2010 »

ARTICLE 1 - SOCIETE ORGANISATRICE

La société HCM Advertisement Malta Ltd, détentrice du site Places2foot.com (ci-après désignée l'Organisateur), immatriculée au registre des sociétés de Malte sous le numéro C43157, dont le siège social est Flat no.1, 'The Firs, Gorg Borg Olivier Street Sliema, SLM 1801 à Malte, propose sur le site Internet accessible à l'URL <http://www.places2foot.com> un jeu concours gratuit sans obligation d'achat du 1er Mai 2010 au 23 Juin 2010.

ARTICLE 2 - CONDITIONS GENERALES DE JEU

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure, à l'exception des collaborateurs de la société organisatrice du jeu et des membres de leur famille, de même que les personnes ayant collaboré, à un titre quelconque, à l'organisation du site Places2foot.com.

Les inscriptions au site sont limitées à un seul compte par personne. Il est interdit d'indiquer des coordonnées inexacts. L'inscription est effectuée pour une durée illimitée, sans préjudice de la faculté pour chacune des parties de résilier unilatéralement, à tout moment, sans préavis ni justification, les présentes relations contractuelles.

Places2foot.com se réserve le droit de réclamer, à tout moment, la production de justificatifs concernant l'identité et la domiciliation. Notamment une pièce d'identité, un justificatif de domicile, un justificatif tel qu'une facture téléphonique ou une facture d'accès internet et un extrait de relevé de compte bancaire accompagné d'un relevé d'identité bancaire. Le participant devra conserver pendant une durée de 1 an les justificatifs à compter de la date de validation sur le site. Faute de réponse du participant sous 3 semaines à une demande de justification, celui-ci perdra le bénéfice d'accès au jeu 100% gratuit et sera exclu du site.

La participation au jeu Coupe du Monde 2010 de Places2foot.com s'effectue exclusivement par voie électronique, sur le site Internet, et elle est individuelle. Chaque participant bénéficie d'autant de tickets de participation qu'il en a remporté (Ex. si un participant remporte 2 tickets gagnants pour le tirage au sort, il a 2 chances pour remporter le gain final). Chaque participant doit jouer en personne et s'interdit en conséquence de recourir, directement ou indirectement, à tout mode d'interrogation ou de requête automatisé du site.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du jeu proposé, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue d'une partie et les gagnants d'une partie. Places2foot.com se réserve le droit de faire respecter l'égalité de chance entre tous les participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance. Places2foot.com se réserve également le droit d'écarter toute personne ne respectant pas totalement le présent règlement.

Places2foot.com se réserve le droit de libérer un pseudonyme si la condition suivante n'est pas remplie : le participant ne s'est pas connecté au site internet Places2foot.com depuis plus d'un an, et il n'a pas participé au jeu concours dans cet intervalle. De même, un participant qui n'aurait qu'un seul jour de présence sur le site internet Places2foot.com verrait son pseudonyme disparaître s'il ne s'est pas reconnecté dans un intervalle de trois (3) mois.

ARTICLE 3 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le site et tous les droits qui lui sont rattachés sont la propriété exclusive de Places2foot.com.

Toutes les marques, logos et autres signes distinctifs reproduits sur le site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle et ce pour le monde entier.

Toutes reproductions, totale ou partielle, non autorisées de ces marques, logos et signes constituent une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Tous les logiciels utilisés sur le site et ceux auxquels il permet l'accès, ainsi que les textes, commentaires, illustrations ou images reproduits sur le site et sur ceux auxquels il permet l'accès font l'objet d'un droit d'auteur et leurs reproductions non autorisées constituent une contrefaçon passible de sanctions pénales.

ARTICLE 4 – TIRAGE AU SORT

Le participant doit préalablement vérifier qu'il accède au site à partir d'un état dont la législation l'autorise de manière générale à jouer et en particulier à jouer au jeu concours Coupe du Monde 2010.

Le jeu concours proposé sur le site fonctionne dans le strict respect du hasard, d'une part à partir de fonctions informatiques courantes et reconnues pour leurs efficacités à leur conférer un caractère véritablement aléatoire, garantissant une égalité de traitement de tous les participants et d'autre part lors du tirage au sort final. Ce tirage aura lieu à partir d'une base de numéros identifiants, ne comportant ni nom, ni pseudo du membre et qui assure l'anonymat et le secret.

ARTICLE 5 - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

L'accès au site et la participation au jeu concours Coupe du Monde 2010 qui y est proposé est entièrement libre et gratuit de sorte que les frais de connexion au site exposés par le participant, lui seront remboursés selon les modalités ci-dessous.

Places2foot.com conserve en mémoire, pour chaque participant, les dates et les heures de connexion d'accès au jeu au site.

Un seul remboursement par mois et par foyer (même nom, même adresse postale) est admis, à la condition que le participant soit résidant en France métropole et dans les conditions d'utilisations normales du site, étant précisé qu'il est expressément convenu qu'une utilisation normale du jeu 100% gratuit ne peut excéder 2 minutes par jour.

Étant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer aux jeux ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaires.

En cas de connexion payante facturée au prorata de la durée de communication, les frais de connexion sur le site pour la participation aux jeux seront remboursés par virement, sur demande du participant adressée dans le mois du débours de ces frais, le cachet de la poste faisant foi, dans les trois mois de la réception de la demande du participant.

Pour obtenir le remboursement de ses frais de connexion, ainsi que les frais d'affranchissement de sa demande de remboursement, le participant doit adresser à Places2foot.com une demande écrite, établie sur papier libre, contenant les éléments suivants :

- l'indication de ses nom, prénom et adresse postale personnelle ;
- l'indication des dates, des heures et des durées de ses connexions au site ;
- la copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès auquel il est abonné, faisant apparaître les dates et heures de ses connexions au site ;

Les frais d'affranchissements nécessaires à la demande de remboursement des frais de connexion seront remboursés, sur demande, sur la base du tarif postal lent en vigueur.

ARTICLE 6 – PARTICIPATION

Chaque participant dispose d'un "Compte" virtuel et personnel sur le site lui permettant d'accéder au jeu Coupe du Monde 2010. Il bénéficie de 3 parties quotidiennement, le nombre octroyé pouvant être augmenté grâce à l'acquisition de filleuls (cf. rubrique « en savoir plus »), gains et offres promotionnelles. **Les personnes souhaitant participer au jeu concours sont invitées à s'inscrire au site Places2foot.com.**

- Pour jouer : L'inscription au site Places2foot.com est nécessaire afin d'avoir l'accès au jeu. De son accès membre, le joueur peut participer au grand jeu Coupe du Monde 2010.

Le jeu consiste en un jeu de tir instant gagnant. 10 000 tickets seront à gagner afin de participer au tirage au sort.

ARTICLE 7 – DOTATION & OBTENTION DES LOTS OU GAINS

A/ LES PRIX

Le jeu-concours est doté des lots suivants, d'une valeur totale de 5110 € :

1er prix : Place pour la Finale de la Coupe du Monde de Football 2010

Départ de France : jeudi 8 juillet 2010

Départ d'Afrique du Sud : lundi 12 juillet 2010

Retour en France : mardi 13 juillet 2010

Le séjour comprend :

- Le vol aller-retour Paris/Johannesbourg
- L'hébergement pour 3 nuits en hôtel 4*, base chambre de deux personnes, petits-déjeuners inclus
- La place catégorie 3 pour la finale
- Le transfert aller-retour aéroport/hôtel en autocar
- Le transfert aller-retour hôtel/stade autocar
- 2 excursions : le parc Pilanesberg, Soweto

Ce premier lot sera attribué par tirage au sort, dans les conditions permettant de préserver l'anonymat et assurer la légalité du tirage.

Le gain sera à retirer par le gagnant dans un lieu indiqué ultérieurement.

A l'issue du jeu, un gagnant sera désigné par tirage au sort parmi les candidats ayant obtenu l'un des 10000 tickets au jeu de tir instant gagnant. Ce gagnant remportera le voyage permettant d'assister à la finale de la Coupe du Monde de Football 2010.

B/ LES CONDITIONS

Le tirage au sort aura lieu si les conditions suivantes sont remplies :

– Il ne sera accepté qu'un seul bulletin de participation par foyer (même nom, même adresse). Toute participation incomplète, illisible sera considérée automatiquement comme nulle.

Toutes tentatives de fraudes, de modifications de résultats ou d'inscriptions multiples seront sanctionnées. La société Places2foot.com se réserve le droit de faire respecter l'égalité des chances entre tous les participants. Les photographies ou représentations graphiques présentant les produits ou services de la section 100% gratuit ont exclusivement une fonction d'illustration et ne sont pas contractuelles.

A défaut d'indication contraire, les produits ou services décrits sont dépourvus de toute option ou accessoire. Les frais de mise en œuvre, mise en service, installation, utilisation, formalités administratives, des produits ou services gagnés par le participant restent à la charge exclusive de celui-ci.

Places2foot.com se réserve la faculté de modifier, à tout moment et sans préavis, la liste des lots offerts ou les règles relatives à leurs attributions.

Les lots gagnés ne sont pas échangeables contre d'autres lots, ni contre leurs prix ou leurs contre-valeurs. Ils ne peuvent être attribués à une autre personne que le participant bénéficiaire. L'adresse postale déclarée par le joueur sur son compte ne doit en aucun cas comporter le nom ou le prénom d'une personne autre que le titulaire du compte tel qu'il a été déclaré lors de l'inscription.

Après vérification des conditions d'octroi du lot Place pour la Finale de la Coupe du Monde 2010, le participant bénéficiaire est avisé par Places2foot.com par voie électronique ou par tout autre moyens à sa disposition : courrier, téléphone. A défaut de réponse, le candidat se verra retirer le gain sous 4 semaines après relance et sans réponse de

sa part.

Places2foot.com s'engage à expédier, le ou les lots dans un délai maximum de quatre-vingt dix jours.

Si Places2foot.com se trouve, notamment en raison d'une rupture de stock du fournisseur de lots ou du redressement ou liquidation judiciaires de ce dernier, dans l'impossibilité de livrer le lot ou gain remporté par le participant, elle se réserve le droit de remplacer le lot prévu par un autre de valeur égale ou supérieure ou à défaut, d'en aviser le participant par voie électronique. Le participant ne pourra réclamer aucune indemnité à Places2foot.com à ce titre.

Sans préjudice de toute action judiciaire et de sa faculté de résiliation de l'inscription du participant, Places2foot.com n'est pas tenue de faire parvenir un quelconque lot ou gain au participant bénéficiaire si celui-ci n'a pas saisi correctement ses coordonnées lors de l'inscription, s'il a manifestement, et par n'importe quel moyen, réussi à fausser le résultat d'un jeu ou ne s'est pas conformé au présent règlement.

Du seul fait de l'acceptation de son ou ses lots ou gains, le participant bénéficiaire autorise expressément Places2foot.com et ses partenaires commerciaux à publier et diffuser, avec la mention de son ou ses lots ou gains, ses nom, prénoms, ville, département et pays de résidence, image, voix et écrits, notamment à des fins commerciales ou dans des messages publicitaires ou dans le cadre de manifestations publi-promotionnelles, sur tout support et par tout moyen technique, en France et à l'étranger, pendant une durée de deux (2) ans, sans aucune contrepartie ou droit autre que ces lots ou gains.

ARTICLE 8 - MODIFICATION DU REGLEMENT

Dans un souci d'adaptation aux évolutions du site et/ou de son exploitation, Places2foot.com se réserve la faculté de modifier, unilatéralement et sans préavis, le règlement du jeu Coupe du Monde 2010 ou services proposés. Dans ce cas, les modifications seront opposables sans délai au participant, après diffusion des nouvelles dispositions pouvant être librement consultées sur le site.

Tout participant déjà inscrit sera informé dès sa connexion au site ou par tout autre moyen de la modification du règlement et sera invité à consulter les termes du nouveau règlement.

Si le participant n'agrée pas au nouveau règlement, il devra manifester son refus à Places2foot.com par tous moyens, notamment en contactant le service clientèle sur le site <http://www.places2foot.com>. Ce refus entraînera la clôture immédiate du compte du participant sans que cela lui donne droit à une quelconque indemnité.

ARTICLE 9 - LOI RELATIVE A L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTES

Conformément à la directive européenne n°95/46 du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les personnes qui, s'étant connectées au site et ont répondu aux questions de l'inscription afin d'accéder aux jeux et services du site, disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant.

En conséquence, tout participant inscrit sur le site a le droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées.

La demande doit être adressée, par mail, avec les coordonnées du demandeur, à l'adresse contact de Places2foot.com indiquée dans le site, rubrique contact.

ARTICLE 10 – RESPONSABILITE

La connexion au site implique la connaissance et l'acceptation par le participant des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus informatiques circulant sur le réseau.

En conséquence, Places2foot.com ne saurait en aucune circonstance être tenue pour responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;

- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement et/ou fonctionnement du jeu 100% gratuit proposés sur le site ;
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée, des problèmes d'acheminement ;
- du dysfonctionnement de tout logiciel ;
- des conséquences de tout virus ou bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant ;
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la participation au jeu Coupe du Monde 2010 proposé sur le site ou ayant endommagé le système informatique d'un participant.

Places2foot.com ne saurait non plus voir sa responsabilité engagée au titre d'éventuels dysfonctionnements du réseau Internet entraînant des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'intégrité ou la gestion des jeux ou services proposés sur le site.

La connexion de toute personne au site et la participation des joueurs aux jeux proposés sur le site se fait sous leur entière responsabilité. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

Par ailleurs, Places2foot.com ne saurait naturellement avoir aucune responsabilité relative aux difficultés ou impossibilités de connexions des participants à Internet.

Places2foot.com ne pourra être tenue pour responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté, le jeu Coupe du Monde 2010 ou services venaient à être modifiés, reportés ou annulés.

Toute évolution ou changement du programme du site pourra entraîner une mise à jour et/ou une indisponibilité temporaire du site, laquelle ne saurait en aucune manière engager la responsabilité de Places2foot.com.

De même, Places2foot.com se réserve la faculté d'interrompre ou de suspendre le jeu Coupe du Monde 2010 ou services proposés sur le site, à tout moment et sans préavis, sans avoir à en justifier. Dans ce cas, la responsabilité de Places2foot.com ne pourra être engagée d'aucune manière de ce fait et les participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement d'aucune sorte.

Places2foot.com précise que l'usage de liens hypertextes peut conduire le participant vers d'autres sites web, indépendants de Places2foot.com. Dans ce cas, Places2foot.com ne saurait assumer la responsabilité des activités des sites tiers.

Places2foot.com peut être conduite à proposer aux participants l'accès à des sites tiers ou la participation à des programmes de fidélisation, commercialisation ou toutes autres activités se déroulant sur un site web ou un programme tiers. Dans ce cas, Places2foot.com ne saurait assumer la responsabilité des activités de ces tiers et engager ses visiteurs à prendre connaissance des conditions de la participation proposée.

Places2foot.com ne saurait voir sa responsabilité engagée au titre d'un retard dans l'expédition des gains et lots lorsque ce retard ne lui est pas imputable, mais est le fait du prestataire de service auquel elle recourt pour réaliser cette expédition. Elle ne saurait encourir aucune responsabilité contractuelle ou légale au titre des opérations relatives au transport des lots et gains attribués.

De même, Places2foot.com ne pourra être tenue pour responsable si le ou les lots ou gains sont endommagés en raison des opérations de transport.

Places2foot.com ne fait que délivrer les lots gagnés par un participant et n'a pas la qualité de producteur, ni de fabricant, ni de fournisseur, ni de vendeur, ni de distributeur des lots, quels qu'ils soient, et ne saurait donc voir sa responsabilité engagée à aucun de ces titres.

Tout participant gagnant d'un lot ou de gains s'engage à régler tout impôt, taxe, cotisation sociale ou autre droit éventuel de quelque nature que ce soit, qui pourrait être dû en application de la loi, Places2foot.com étant déchargé de toute responsabilité à cet égard.

Au cours de l'inscription, le participant doit choisir un identifiant et un code secret qui lui permettront d'accéder au jeu

Coupe du Monde 2010. Le participant doit conserver son mot de passe et celui-ci reste à caractère confidentiel. Le participant est seul responsable de la conservation et de l'utilisation de son identifiant et de son code secret, et notamment de l'impossibilité d'accéder à son compte par oubli de l'identifiant ou du code secret, ou de la consommation par un tiers des gains obtenus.

Toute utilisation illicite de l'identifiant ou/et du code secret du participant devra être signalée dans les plus brefs délais à Places2foot.com par tout moyen, afin que Places2foot.com soit à même de faire cesser, après enregistrement de l'opposition du participant, les effets de cette utilisation.

ARTICLE 11 - CONVENTION DE PREUVE

De convention express entre le participant et Places2foot.com, les systèmes et fichiers informatiques de Places2foot.com feront seuls foi.

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de Places2foot.com, dans des conditions raisonnables de sécurité et de fiabilité, sont considérés comme les preuves des relations et communications intervenues entre Places2foot.com et le participant.

Il est en conséquence convenu que, sauf erreur manifeste, Places2foot.com pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous-format ou supports informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par Places2foot.com, notamment dans ses systèmes informatiques.

Les éléments considérés constituent ainsi des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par Places2foot.com dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Les opérations de toutes natures réalisées à l'aide de l'identifiant et du code attribué à un participant, à la suite de l'inscription, sont présumées de manière irréfragable, avoir été réalisé sous la responsabilité du participant.

ARTICLE 12 - DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT

Le règlement complet est déposé en l'Etude SCP MOLHO - MASSART - MISRAHI - RIBOULET – BRUN, huissiers de justice, située au 31 rue Grenette - BP 2073 - 69226 LYON Cedex 02 – Rhône et consultable en ligne à l'adresse <http://www.huissiers-lyon-31grenette.com/>.

L'ensemble des dispositions du présent règlement peut être consulté gratuitement sur le site <http://places2foot.com/> ou obtenu par mail ou en écrivant à Places2foot.com, l'adresse figurant dans le premier article du présent règlement.

Les frais d'affranchissement nécessaires à la demande d'un exemplaire du règlement seront remboursés, sur demande, sur la base du tarif postal lent en vigueur.

Les réclamations ou litiges nés de l'interprétation ou de l'exécution de ce règlement devront être soumis, par lettre recommandée avec avis de réception, au siège social de Places2foot.com.

Le règlement du jeu concours Coupe du Monde 2010 a été déposé en l'étude de Maîtres Molho, Massart, Misrahi, Riboulet et Brun, huissiers de justice, au 31 rue Grenette, 69002 LYON qui en contrôleront le bon déroulement.